



## OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

### CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Participer à Libreville Fashion Week est un moyen pour se faire connaître et/ou démarcher auprès d'une nouvelle clientèle.

L'objectif prioritaire d'une exposition est de montrer les créations du moment, de faire rêver, de présenter et promouvoir son savoir-faire. La vente n'étant pas l'unique objectif de cette exposition de mode.

*En effet, la participation à ce type d'évènements permettra aux créateurs et exposants de promouvoir leur talent, leur savoir-faire, leurs collections, d'établir des contacts personnels avec les acheteurs et les passionnés de mode, d'accentuer leur visibilité auprès du grand public, de communiquer sur de nouveaux produits ou services et de présenter leurs créations...*

*Bon nombre de jeunes créateurs désireux de se faire connaître, jugent la participation à ce type de manifestation de mode indispensable, afin de développer leur fichier client ou rencontrer des distributeurs potentiels.*

*D'un point de vue juridique, certaines précautions sont à prendre avant de participer à ce type de manifestation.*

#### ➤ PARCOUREZ LE REGLEMENT INTERIEUR

Libreville Fashion Week possède un règlement intérieur qui définit les conditions d'accès à la manifestation. Il convient de savoir que le bulletin d'inscription sera signé, ainsi que le règlement intérieur qui vont imposer un certain nombre d'obligations (exemples : types de stand, coût, présence d'un personnel minimum...)

En signant, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de Libreville Fashion Week, notamment en ce qui concerne les horaires d'arrivée et de départ, les produits exposés, les défilés...

Le non-respect dudit règlement intérieur peut entraîner des sanctions disciplinaires à l'égard des exposants, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la manifestation.

### ➤ **SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE**

Le règlement intérieur impose aux exposants de souscrire une assurance individuelle, afin de couvrir leurs responsabilités civiles envers les tiers et les risques de dommages aux biens (Vols, incendies, accidents...). Il existe des garanties d'assurance spécifiques prévues pour ce type de manifestation, qui prennent effet juste avant l'ouverture de l'exposition et cessent dès fermeture.

Sollicitez votre assureur afin de disposer de tous les éléments concernant ce type de garanties d'assurances. Sachez également que votre assureur vous demandera de lui fournir l'inventaire de vos biens à l'ouverture de l'exposition, afin qu'il puisse vous accorder les garanties d'assurances nécessaires.

### ➤ **LA VENTE SUR PLACE/ UN MODE DE VENTE REGLEMENTE**

La vente à emporter est admise, elle ne peut porter que sur des articles de faible valeur et doit être réalisée dans les zones prévues à cet effet.

En outre, les ventes réalisées à l'exposition ne sont pas soumises à la législation du démarchage. De ce fait, les exposants peuvent demander un acompte à leurs clients et ceux-ci ne bénéficient pas d'un délai de rétractation ! Par contre, les exposants doivent respecter les règles habituelles en matière d'affichages des prix. Enfin, la vente à l'exposition de Libreville Fashion Week n'exonère pas l'exposant de son devoir de conseil envers le client (professionnel ou pas)

**En résumé, le fait de participer à Libreville Fashion Week est un bon moyen de se faire connaître et d'élargir sa clientèle.**

Fait à Libreville, le 3 Décembre